

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Approbation de l'avenant n° 1 de la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8 (Phase1 – 2016/2018) dont le projet est joint au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**